

CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

Tignes, le 16 octobre 2023

CONVOCATION

Cher (e) Collègue,

Je vous informe que le Conseil municipal de la commune de Tignes se réunira en séance ordinaire (Article L.2121-9 du Code général des collectivités territoriales):

**Le 20 octobre 2023 à 08 heures 30
Salle du Conseil municipal en Mairie**

Pour vous permettre d'appréhender les divers points inscrits sur cet ordre du jour, une note de synthèse est jointe à la présente convocation.

Je vous rappelle qu'en cas d'absence ou d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir à un autre membre du Conseil municipal. À cet effet, vous trouvez ci-joint un pouvoir à compléter et à nous remettre au plus tard avant l'ouverture de séance.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie de croire, cher(e) Collègue, à l'assurance de mes cordiales salutations.

**Le Maire
Serge REVIAL**



ORDRE DU JOUR

A. Compte - rendu d'activités

B. Compte-rendu au Conseil municipal de l'utilisation des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des décisions du maire depuis le 22 septembre 2023.

C. Information(s) diverse(s)

Finances - administration générale - vie économique

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

2 Désignation du Directeur de la Régie des pistes

3 Convention fixant les droits et obligations des professionnels de la montagne sur le territoire de Tignes

Travaux - aménagement du territoire - stratégie foncière

4 Convention d'aménagement avec la SARL VOLGA, représentée par M. Michel DE BEYTIA, dans le cadre de la construction d'un petit hôtel de tourisme classé 3 étoiles minimum, après démolition du chalet FRAIDIEU, sis 232 chemin de Cruze, lieu-dit "Le Bec Rouge"

Jeunesse - sport - culture - vie associative

5 Règlement d'attribution des subventions communales aux associations

Questions diverses

Conformément au règlement intérieur, approuvé le 14 septembre 2020, les questions diverses doivent être transmises 48 heures avant le début de la séance, par courriel à l'adresse suivante : directiongenerale@tignes.net

POUVOIR

Je soussigné(e) Mme / M.

Agissant en qualité de

Empêché d'assister au Conseil Municipal qui se tiendra le 20 octobre 2023 08 Heures
30

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

à Mme / M.

Fait à Tignes, le .

Signature (1)

(1) Faire précéder la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR »